



Location 3 semaines que nous avons quitté le logement

Par **Lelong Marine**, le **04/08/2017** à **14:10**

Bonjour.

Je viens vers vous car aujourd'hui mon ancien propriétaire viens de m'envoyer un message car le logement est a ce jour par ces dire infectée par les puces.

Hors cela fait 3 semaines que le logement est inoccupé sachant que l'état des lieux a été effectué sachant que aucune retenu sur la caution n'as été stipulé et même signé.

Ils nous réclame plus de 100 euros pour le traitement de son logement car nous avons deux chats ceux-ci ont toujours etait traité étant des chats d'intérieur et ne possedant aucune puces a ce jour chose pouvant être attesté par notre vétérinaire.

En vue de notre refus ils demande l'intervention d'un huissier a la charge du responsable de cette infection .

Que faire ?

Par **janus2fr**, le **04/08/2017** à **14:13**

Bonjour,

L'état des lieux ne mentionnant pas ce problème de puces, il ne peut pas vous être attribué.

Laissez- le bailleur gesticuler dans son coin...

Par **Lelong Marine**, le **04/08/2017** à **14:16**

S'il fait appel a un de ses amis huissier que fasons nous ?

Sachant qu'il nous a toujours pas rendue la caution puisqu'il possède le delais de deux mois pour la rendre